



Organisation Non Gouvernementale ayant Statut spécial à l'ECOSOC aux Nations Unies, membre observateur à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine.

Communiqué de presse

Les autorités tchadiennes doivent cesser l'acharnement à l'encontre de Mahamat Nour Ahmed Ibedou

La représentation de la Rencontre Africaine de Défense des Droits de l'Homme (RADDHO), auprès des Nations Unies, a été alertée sur le cas de Mahamat Nour Ahmed Ibedou, Secrétaire Général de la Convention Tchadienne de Défense des Droits de l'Homme (CTDDH), une des organisations de la société civile tchadienne la plus active dans le pays.

En effet, une convocation délivrée par la Police Judiciaire Tchadienne, le vendredi 29 novembre 2019, a été adressée à M. Ibedou l'invitant à se présenter le 02 décembre 2019 à la Brigade Criminelle pour une affaire où il serait mis en cause.

Dans un communiqué de presse publié le 24 novembre 2019, la CTDDH a éclairé l'opinion publique sur le cas du meurtre reproché à un de ses militants, Malick Ibet Ibrahim. Ce dernier a été accusé d'homicide sur une jeune femme en 2014. La CTDDH affirme n'avoir aucune connaissance sur l'acte commis par ce militant.

La RADDHO rappelle que Mahamat Nour Ahmed Ibedou s'est particulièrement distingué par son engagement militant pour la défense des droits de l'homme et les libertés au Tchad. Il est une des figures connues de la Société Civile.

En 2016, M. Ibedou et plusieurs responsables de la coalition « Trop c'est Trop », ont été arrêtés pour avoir appelé à une manifestation dénonçant la candidature pour un 5^{ème} mandat du président Idriss Deby. <http://www.rfi.fr/afrique/20160324-tchad-membres-societe-civile-places-sous-mandat-depot>

Militant des droits humains, M. Ibedou a participé récemment à Genève les 23 et 24 octobre 2019 à une rencontre sur la résolution de la crise politique au Tchad.

Notre organisation exprime sa vive préoccupation face à une situation qui prend les allures de représailles à l'encontre d'un défenseur des droits de l'homme.

En conséquence, la Représentation de la RADDHO auprès des Nations Unies met en garde les autorités tchadiennes contre toute forme d'intimidation et mesures de représailles sur un défenseur des droits de l'homme. La RADDHO appelle les autorités à lui garantir une protection effective dans l'exercice de ses activités de militant des droits de l'homme au sein de la société civile tchadienne.

Enfin, la RADDHO demande à la justice tchadienne d'abandonner toute poursuite injustifiée contre Monsieur Mahamat Nour Ahmed Ibedou.

Fait à Genève, le 30 novembre 2019